



Règlement intérieur au 1^{er} janvier 2023

CONCERNE L'ENSEMBLE DES ATELIERS

Madame, Monsieur,

Voici le règlement et les modalités concernant votre participation aux divers ateliers de notre association à partir du 1^{er} janvier 2023. Ce règlement sera renouvelable chaque année au 1^{er} janvier, par tacite reconduction, à chaque nouvelle adhésion ou renouvellement d'adhésion.

COURS D'ANGLAIS :

Chaque année, Les cours d'anglais débutent au mois de septembre (date à définir avec le Professeur) et auront lieu à raison d'une heure par semaine, du jusqu'à fin juin de l'année d'après. En tout, l'année scolaire comprendra 33 séances d'une heure par participant. Ils se dérouleront le vendredi matin, en fonction du nombre de niveaux nécessaires.

Certains cours pourront ou pas être dispensés pendant certaines vacances scolaires. Les participants seront prévenus en temps voulu.

Lorsque le professeur est absent le cours est rattrapé. Lorsque le participant est absent, le professeur n'aura aucune obligation de lui faire rattraper son cours.

A l'inscription, les participants devront s'acquitter de leur cotisation dont le montant sera fixé d'une année sur l'autre, **si cela n'a pas été fait au 1er janvier de l'année en cours**. Les nouveaux participants paieront leur adhésion au prorata des mois restants jusqu'à la fin de l'année. Dans tous les cas l'adhésion est impérative pour pouvoir assister aux cours. L'adhésion permet à tout adhérent d'accéder aux autres activités de l'association. Le paiement de l'adhésion sera distinct du paiement des cours. Tant pour l'adhésion que pour le règlement des cours, **l'ordre des paiements par chèque est à établir au nom de : "Association Faire du Neuf Avec Vous"**.

Le prix des cours sera fixé avant les inscriptions pour l'ensemble des 33 séances d'une heure dans l'année (Par adhérent, pour un groupe de 10 personnes par heure). Leur paiement devra nous parvenir au plus tard lors du premier cours.

L'association se réserve le droit de procéder à une augmentation du tarif des cours si le nombre de participants était inférieur à 10 participants par heure.

L'association permet aux participants, si nécessaire, de régler leurs cours en trois fois, à savoir : – le premier chèque sera déposé dernière semaine de septembre – le deuxième chèque sera déposé au plus tard dernière semaine d'octobre

– le dernier chèque sera déposé au plus tard dernière semaine de novembre. La totalité du paiement tant de l'adhésion à l'association que le paiement des cours, (qu'il soit en une seule fois ou en plusieurs fois), devra être effectué à l'inscription qui doit nous parvenir impérativement avant ou le jour de la reprise des cours.

Dans le cas où le participant aurait des difficultés financières, nous l'invitons à bien vouloir nous contacter afin de trouver une solution qui convienne à tout le monde.

Aucun remboursement ne sera restitué en cas d'abandon des cours en cours d'année ou de cours non pris par l'absence du participant (sauf accord avec le professeur)

ATELIER DE PEINTURE :

Chaque année l'atelier de peinture débute au mois de septembre (date à définir avec l'intervenant) et auront lieu à raison d'une séance d'une heure trente par semaine, du début jusqu'à fin juin de l'année d'après. Chaque trimestre comprendra 10 séances d'une heure trente par participant et par trimestre. L'atelier se déroulera le jeudi après-midi à raison d'une séance (ou deux s'il y a de la place) de 13h30 : de 13h à 14h30 et de 14h45 à 16h15.

Lorsque l'intervenant est absent la séance est rattrapée. Lorsque le participant est absent, l'intervenant n'aura aucune obligation de lui faire rattraper sa séance.

A l'inscription, les participants devront s'acquitter de leur cotisation dont le montant sera fixé d'une année sur l'autre, **si cela n'a pas été fait au 1er janvier de l'année en cours**. Les nouveaux participants paieront leur adhésion au prorata des mois restants jusqu'à la fin de l'année. Dans tous les cas l'adhésion est impérative pour pouvoir assister à l'atelier. L'adhésion permet à tout adhérent d'accéder aux autres activités de l'association. Le paiement de l'adhésion sera distinct du paiement des séances de l'atelier. Tant pour l'adhésion que pour le règlement des séances, **l'ordre des paiements par chèque est à établir au nom de : "Association Faire du Neuf Avec Vous"**.

Le prix des séances sera fixé avant les inscriptions pour l'ensemble des 10 séances d'une heure trente par trimestre (Par adhérent, pour un groupe de 6 personnes par séance). Leur paiement devra nous parvenir au plus tard lors de la première séance.

L'association se réserve le droit de procéder à une augmentation du tarif des séances si le nombre de participants était inférieur à 6 participants par heure.

L'association permet aux participants, si nécessaire, de régler leurs séances en deux fois, à savoir : – le premier chèque sera déposé dernière semaine du premier mois du trimestre en cours, le deuxième chèque sera déposé au plus tard dernière semaine du mois qui suit. La totalité du paiement tant de l'adhésion à l'association que le paiement des cours, (qu'il soit en une seule fois ou en deux fois), devra être effectué à l'inscription et doit nous parvenir impérativement avant ou le jour de la reprise de l'atelier.

Dans le cas où le participant aurait des difficultés financières, nous l'invitons à bien vouloir nous contacter afin de trouver une solution qui convienne à tout le monde.

Aucun remboursement ne sera restitué en cas d'abandon de l'atelier en cours de trimestre ou de séance non prise par l'absence du participant (sauf accord avec l'intervenant)

ATELIER JEUX DE SOCIETE

Les jeux de société ont été fournis en partie par l'association, en partie par des adhérents donateurs. Il y a des jeux de cartes (belotes/tarots/etc...), jeu de scrabble, jeux d'échecs, notamment. Si des participants souhaitent d'autres jeux, ils peuvent en apporter.

L'Atelier de jeux de Société aura lieu à raison de deux après-midi par semaine, à savoir le lundi et samedi après-midi du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours. Les horaires seront de : 14h30 à 18h (Ces jours et horaires peuvent être modifiés pour diverses raisons). Le déroulement de l'après-midi est décidé de manière commune entre les participants, et de manière intelligente. De temps en temps il pourra être organisé des après-midi à thèmes de jeux

(Echecs, Scrabble, etc...). L'adhésion est impérative pour y participer. Cet atelier ne nécessite aucune autre participation financière.

Cet atelier ne fonctionnera pas pendant les vacances scolaires (Zone B).

ATELIER DE SCRAPBOOKING :

L'atelier aura lieu un samedi matin de 9h à 12h. Les dates seront fixées en fonction des disponibilités de la salle et de l'intervenant. (les jours et horaires peuvent être modifiés pour diverses raisons).

L'atelier est gratuit. Liste de fourniture et de matériel à fournir par le ou la participant (e). Néanmoins, chaque participant a besoin de matériel pour y participer. Si l'intervenant se charge de fournir le matériel, il se fera rembourser intégralement auprès des participants.

Dans tous les cas l'adhésion est impérative pour pouvoir assister aux cours. L'adhésion permet à tout adhérent d'accéder aux autres activités de l'association.

Cet atelier ne fonctionnera pas pendant les vacances scolaires (Zone B).

ATELIER DE MOSAÏQUE :

L'atelier est gratuit. Néanmoins, chaque participant a besoin de matériel pour y participer. Nous laissons le choix au participant d'apporter sa propre mosaïque, ses propres sujets, mais l'association achète des matériaux et peut les revendre au prix indiqués sur les sachets de mosaïque et sur chaque sujet. Il devra nous dire à son inscription ce qu'il compte faire. En ce qui concerne : la colle, le ciment à joint, et la pince à mosaïque, les participants sont chargés de les fournir.

L'Atelier de mosaïque aura lieu à raison d'une séance de deux heures trente par semaine, le mardi matin à compter du mardi 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année. Les horaires seront de : 9h à 11h30. (les jours et horaires peuvent être modifiés pour diverses raisons). L'adhésion est impérative pour participer à cet atelier.

Cet atelier ne fonctionnera pas pendant les vacances scolaires (Zone B).

ATELIERS GENEALOGIE ET HISTOIRE ET MEMOIRE DE LA VILLE

Ces deux ateliers sont entièrement gratuits. Il s'agit de deux ateliers de connaissances partagées. Ils se dérouleront pour une durée de 2h, aux jours fixés chaque année sur le programme à jour, à partir du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre, en fonction de la disponibilité de la salle. Les jours et horaires seront diffusés aux participants en début d'année, sous réserve de modification pour diverses raisons.

Le participant devra apporter un petit matériel afin de participer à l'atelier (cahier et/ou feuilles de papiers, de quoi écrire)

Cet atelier ne fonctionnera pas pendant les vacances scolaires (Zone B).

ATELIER D'ECRITURE ET CLUB DE LECTURE :

L'Atelier d'écriture aura lieu à raison d'une séance de deux heures par semaine, le mardi après-midi à compter du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours à compter du 1^{er} janvier 2023. Les horaires seront de : 14h à 16h pour le premier groupe, et de 16h à 18h pour le deuxième. Les jours et horaires de cet atelier pourront être modifiés pour diverses raisons. Chaque année, les nouveaux participants intégreront la séance de 16h à 18h. L'atelier est considéré comme complet tant dans un groupe que dans l'autre à partir de 8 personnes. L'intervenant décidera de qui pourra ou non participer à l'horaire qui convient.

Cet atelier est gratuit. L'adhésion est impérative pour y participer. Il ne fonctionnera pas pendant les vacances scolaires (zone B)

LE CLUB DE LECTURE :

Un livre à lire sera choisi au début de chaque mois, pour une tenue de la soirée du club de lecture décidé en commun accord avec chaque participant (e). Il aura lieu de 18h à 20h. Les participants devront se fournir et apporter leur livre à la date déterminée. L'association pourra proposer de commander ledit livre, sous réserve que la personne qui en aura fait la demande le règle par chèque ou en espèces. Cet atelier est réservé uniquement aux adhérents de l'association. Aucune participation n'est demandée pour participer à cet atelier. Les participants débattront du livre lu en toute bonne intelligence et sans polémique. Le débat est toujours constructif quand il est mené sans agressivité. Chacun peut avoir son point de vue et ne pourra critiquer un autre participant qui n'aurait pas le même. Il pourra arriver qu'un auteur participe à l'animation de cette soirée.

Cet atelier ne fonctionnera pas pendant les vacances scolaires (Zone B).

ATELIER TRAVAUX D'AIGUILLES :

Tous « travaux d'aiguilles » (couture, broderie, boutis, etc...) peuvent se dérouler dans cet atelier en commun accord avec les participantes. L'adhésion à l'association est impérative pour pouvoir participer à cet atelier. Aucune participation financière n'est réclamée pour y participer. Cet atelier n'a pas d'intervenant, il s'agit d'un partage des connaissances entre chacun et/ou chacune d'entre elles.

Cet atelier se déroulera le vendredi après-midi de 14h à 18h sous réserve de modification de jour et d'horaire pour diverses raisons.

Cet atelier ne fonctionnera pas pendant les vacances scolaires (Zone B).

ATELIERS BIEN-ÊTRE :

Réflexologie plantaire, Sophrologie, intervenants privés et/ou Partenariats avec différents Organismes Santé tel CODES83 ou autre, autre activité liée au « bien-être en général).

Pour participer à ces ateliers, l'adhésion est impérative. Les participants (es) apporteront leur tapis et coussin si nécessaire, ainsi qu'une serviette de bains. Concernant la réflexologie plantaire, une participation financière fixée par le Conseil d'administration chaque année au 1^{er} janvier sera demandée. Elle justifiera l'achat de petit matériel pour le bon fonctionnement de cet atelier. Nous demandons aux participants un effort d'hygiène pour l'intervenant. L'intervenant est à même d'accepter ou de refuser un (e) participant (e) pour raison de santé ou toute autre motif, non discriminatoire, qui ne lui conviendrait pas. Nous demandons également à ce que les participants (es) soient ponctuels. Les jours et horaires de ces ateliers seront définis en fonction des disponibilités des intervenants et de la disponibilité de la salle.

Cet atelier pourra fonctionner pendant les vacances scolaires (Zone B), pour des raisons pratiques.

ATELIER PHOTOS:

L'atelier photos est gratuit. Néanmoins, chaque participant a besoin de son matériel pour y participer : appareils photos, et leurs accessoires. Partie pratique d'apprendre à faire de belles photos, des fonctionnalités des appareils. Le but de cet atelier n'est pas de former les gens à devenir des professionnels de la photo, mais de savoir se débrouiller avec ses appareils et de partager une passion la photo.

Ne sont pas compris dans cet atelier les prises de vues et explications concernant les tablettes, smartphones, android ou tout autre appareil différent d'un appareil photo, de quelque marque qu'il soit.

L'Atelier pourra se dérouler dans le local, sur des lieux de rencontres, et autour de thèmes spécifiques. Quelques sorties pour voir des expositions autour de la photo pourront avoir lieu. Si des lieux de visites venaient à être payants, les frais en incomberaient aux participants (billets d'entrée expos, etc...). Les jours de ces rencontres seront fixés en commun accord avec l'intervenant.

En aucun cas l'association sera responsable d'éventuels accidents sur le matériel des participants hors ou pendant les ateliers.

Cet atelier pourra être amené à fonctionner pendant les vacances scolaires (Zone B).

SORTIES/VOYAGES ET REPAS :

Notre association organise des sorties à la journée, des séjours, des repas au siège social, un pique-nique et des repas au restaurant.

Participation à ces activités : Elles nécessitent une participation financière qui ne pourra être évaluée que pour chacune d'entre elle. Pour chaque sortie, le prix est fixé en fonction du prestataire et des dépenses engagées. Peuvent y participer les adhérents, au tarif adhérents, et les non adhérents à un tarif autre, s'il reste de la place uniquement.

Généralement, les lieux, ainsi que le prix sont affichés au local, et l'information de l'organisation de ces manifestations se fait par email, courrier ou téléphone, en principe au moins un mois à l'avance.

L'inscription à ces activités n'est définitive qu'une fois la participation réglée en totalité. Une date de paiement est indiquée sur le programme de ces organisations. Des permanences seront organisées afin que vous puissiez venir régler. Les chèques pourront être encaissés immédiatement.

Dans le cas d'annulation de la participation d'un ou d'une participante à quelque manifestation prévue à moins de 48h à l'avance et pour quelque motif que ce soit : aucun remboursement ni avoir n'aura lieu.

Si vous souhaitez régler en deux fois, il vous suffit de nous le préciser, nous avons toujours été à l'écoute de vos soucis.

Les sorties se feront soit en bus voyagistes, soit en transports en commun, soit en co voiturage. L'association décidera de ce qui est le plus pratique pour chaque sortie. Elles pourront comprendre ou pas un repas, qui sera compris dans le prix. Lorsque le repas n'est pas compris, chacun fera comme bon lui semblera ce jour-là, comme d'apporter un sandwich s'il le souhaite. Là aussi, cela sera précisé à chaque sortie.

Les dates et lieux seront fixés par le Conseil d'Administration

Merci de nous préciser si vous avez des allergies connues à certains aliments, ou si vous devez respecter un régime.

Pensez à fournir les justificatifs nécessaires selon les séjours (CI à jour, Carte vitale européennes, Pass, etc...) et la réglementation en vigueur au moment de leur réalisation.

INFORMATIONS GENERALES A TOUS LES ATELIERS :

A l'inscription, les participants devront s'acquitter de leur cotisation (15 € annuelle) **si cela n'a pas été fait au 1er janvier de l'année en cours.** Les nouveaux participants à la rentrée de septembre régleront leur adhésion pour les mois restants jusqu'à la fin de l'année Cette adhésion pourra être réglée soit par le site **« HELLO ASSO » « Faire du Neuf Avec Vous »** soit par chèque bancaire à l'ordre de « Faire du Neuf Avec Vous » ou en espèces.

Dans tous les cas l'adhésion est impérative pour pouvoir assister à l'ensemble des activités qui se déroulent au local. L'adhésion permet à tout adhérent d'accéder aux autres activités de l'association.

Point important : Pendant les cours et ateliers, il est demandé aux participants de mettre le téléphone en silencieux, et de sortir si un appel doit être passé.

Autre point important : Si le participant doit être absent à un cours ou à un atelier (ou plusieurs), il est impératif de prévenir le professeur.

Afin de garder de la convivialité lors de nos ateliers, vous pouvez apporter boissons et nourriture à partager. Nous attirons votre attention sur le fait que « L'abus d'alcool est dangereux ».

Il est interdit de fumer dans les pièces du local, d'y cuisiner également. Nous assurons la propreté des locaux au moins une fois par mois par une société privée, néanmoins, nous vous demandons de bien vouloir garder le local aussi propre que possible, de ne pas laisser de « déchets » quels qu'ils soient dans le local, de penser à nettoyer les sanitaires après votre passage, et de donner un coup de balai également. En clair : Merci de tenir les locaux propres.

Vous avez accès au réfrigérateur ainsi qu'à la cafetière et la bouilloire, à vous de vous apporter ce qui va avec. Il en est de même pour le papier toilette.

L'association ne saurait être tenue pour responsable au cas où le règlement intérieur n'aurait pas été respecté pour quelque raison que ce soit.

ATTENTION : LA COVID19 (ou toute autre maladie contagieuse) :

Si un pass sanitaire ou vaccinal venait à être mis en place légalement, il devra être valide et serait contrôlé par l'intervenant (e) à votre entrée en salle. Aucun pass non valide ne serait accepté en cours. (Selon condition du règlement en vigueur au moment de l'atelier).

De la lotion hydro alcoolique est mis à disposition. Nous vous demandons, à votre arrivée dans le local, de bien vouloir vous laver les mains avant de vous installer, et de vous mettre de la lotion sur les mains.

Mais il est également obligatoire que chacun nettoie son emplacement à la table et le bord de chaise qu'il aura touché (chiffonnette et produit est mis à disposition dans la salle).

Chaque participant s'engage à respecter les gestes barrières en vigueur, ainsi que la distanciation entre chaque personne.

Malgré le fait que la plupart d'entre vous soient vaccinés, et même si le port du masque n'est plus obligatoire en cours pour l'instant, nous vous demandons de respecter toutes les consignes. Nous vous rappelons que vous pouvez tout de même attraper ce virus, et le transmettre. Si le masque redevenait impératif, il le serait dans le local également.

Nous comptons sur la bonne intelligence de chacun d'entre vous pour que tout se passe au mieux, et que chacun se sente en sécurité.

Si vous ressentez des symptômes tels que rhume, fièvre ou autre problème de santé, nous vous demandons de bien vouloir rester à la maison, et de ne faire courir aucun risque aux autres participants.

Pensez à vous laver les mains en partant.

L'association ne sera en aucun cas tenue responsable si un participant venait à être contaminé, d'autant que chacun d'entre vous avez des activités autres et en dehors de notre local.

Nous savons que tout ceci est contraignant, mais c'est pour le bien de toutes et de tous.

DROIT A L'IMAGE

L'Association peut être amenée à filmer ou à prendre des photos dans le cadre de l'organisation de ses activités, manifestations ou événements. Chaque participant, qu'il soit adhérent ou non, autorise tacitement et expressément l'association à photographier, filmer et diffuser des extraits photo ou vidéo de ses organisations qu'elles se déroulent à l'intérieur ou à l'extérieur de son siège social, dans le respect de l'intégrité et de la vie privée, et dont l'objet est le suivant : communication et promotion des activités de l'association, sur quelque support que ce soit, et sans limite de durée (site web, journaux internet, panneaux d'exposition, etc...). Ceux qui souhaiteraient ne pas apparaître sur ces films et photos doivent en informer l'association par écrit.

Monsieur/Madame..... Confirme que son autorisation est donnée en connaissance de cause sans contrepartie financière. Il manifeste ainsi son intérêt et son soutien au travail de l'association.

Date : Signature suivie de la mention « Lu et Approuvé » :

Déclare avoir pris connaissance du règlement.

Date : Signature suivie de la mention « Lu et Approuvé » :